

N° 23/10/RR

Brm.: - Transmis à Monsieur le Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire

- pour être arrêté définitivement.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
- 27/08/2010
SERVICE DES COMMUNES
COMMUNES DE LA GRANDE RÉGION

Lucien Baul, le 27 mai 2010
Le Commissaire de district,

Jacqueline Schwaechgen
district

Le Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région

Vu les articles 163 et 166 de la loi communale du 13 décembre 1988;

Vu les observations relatives aux redressements opérés, inscrites à la suite des tableaux récapitulatifs;

arrête

le compte de gestion de l'exercice 2008 conformément au tableau récapitulatif.

Service : **Secrétariat**

ESCH Esch/Alzette, le
- 3 SEP. 2010

Luxembourg, le 27 août 2010
Le Ministre de l'Intérieur
et à la Grande Région,

COMMISSARIAT DE DISTRICT
01 SEP. 2010
Luxembourg